

Date de dépôt: 15 décembre 2008

Pétition

pour l'application de la loi sur les taxis et limousines (H 1 30)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par la présente pétition, les chauffeurs de taxis de service public soussignés demandent que l'Etat prenne les dispositions nécessaires pour appliquer la loi (H 1 30) votée par le parlement le 21 janvier 2005 ainsi que son règlement d'exécution et effectuer les contrôles de police indispensables à son application. Plus précisément et par ordre d'urgence, nous demandons :

- **Contrôles des taxis privés** qui ne peuvent utiliser les couloirs de bus (Ltaxis 19 al.1), qui doivent rejoindre leur place privée après chaque course (Rtaxis 15al.2) et qui ne peuvent travailler au sein d'une centrale de taxis publics (Ltaxis 13 al.3).
- **Déplacement du guichet de l'aéroport** vers la tête de station (Rtaxis 24 al.1) et **participation financière de l'AIG** à sa gestion (Rtaxis 24 al.2 et 8).
- **Délégation des tâches** et plus particulièrement la gestion du fonds pour l'amélioration des conditions sociales de la profession dont le rendement devrait permettre la rémunération des membres de l'institution faïtière, l'ICTL (Rtaxis 21 al.2).
- **Convocation des commissions** de discipline (Ltaxis 48) et consultative (Ltaxis 50).

Bien que le département de l'économie et de la santé, en charge des taxis, planche sur un nouveau projet de loi, les milieux professionnels restent convaincus que ces travaux n'aboutiront à rien si la loi n'est pas appliquée. Nous dénonçons tout particulièrement l'immobilisme de la police qui est

seule habilitée à sanctionner les infractions sur la voie publique. Les taxis dépendent aussi du département des institutions au travers de la BTE et du SAN. La police devrait donc être formée pour intervenir dans tous les cas de figures qui concernent les taxis, qu'ils soient publics, privés ou étrangers.

Avant d'entrer en matière sur un nouveau projet de loi, nous demandons que tout soit mis en œuvre pour appliquer la loi actuelle.

N.B. : 400 signatures
p.a. Société Hey taxi !
p.a. M. Pierre Jenni
Chemin des Sellières 9b
1219 Aire